

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRAINES

-----

## Compte-rendu des décisions Séance du 30 avril 2015

L'an deux mil quinze, le trente avril à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune d'AIRAINES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Albert NOBLESSE, Maire.

Etaient présents: M. Albert NOBLESSE, Maire, M. Hervé CAGNY, Mme Véronique CROISET, M. Dominique BAILLEUL, Mme Paulette LOEUILLET, M. Marcel LENEL, Adjoints, MM. Daniel JOLY, Philippe POIREL, Mme Laurence PADÉ, M. François ROUILLARD, Mmes Jacqueline QUILLET, Déborah VAUDET, M. Jérémy LEROY, Mmes Mélanie BLANCHARD, Marie-Hélène BOIGNET, Mme Peggy FLANDRE, M. Philippe DAMONNEVILLE et Mme Karine BARTHEY, formant la majorité des membres en exercice.

Etait excusé: M. Thierry FORMET qui donne pouvoir à Mme Marie-Hélène BOIGNET

Secrétaire de séance: M. François ROUILLARD



Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur François ROUILLARD est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 21 avril 2015 a été adopté à l'unanimité.

Avant d'examiner le premier objet, Monsieur le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : création d'une commission municipale « communication ». Pas d'objection.

### **2015.04.16 : Budget Ville : Compte de Gestion 2014**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice **2014** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2014** ;

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2013** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures.

Considérant le compte de gestion établi par :

Monsieur Philippe WARMEL, receveur municipal de la Commune d'Airaines du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 mars 2014.

et Monsieur Pascal TAVERNE, receveur municipal de la Commune d'Airaines du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 décembre 2014.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2014** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2014.*

### **2015.04.17 : Budget Ville : Compte Administratif 2014**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé CAGNY, Adjoint aux Finances pour présenter le compte administratif.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte que ne soit lus que les chapitres, le détail par article ayant été étudié lors de la réunion de la commission de finances du 28 avril 2015. M. CAGNY donne donc lecture des différents chapitres du compte administratif 2014 qui fait apparaître les résultats suivants :

<b>Résultat de l'exercice 2014</b>	
Résultat de fonctionnement	114 064,19 €
Résultat d'investissement	-59 516,39 €
<b>Résultat global de l'exercice 2014</b>	<b>54 547,80 €</b>

Le compte administratif 2014, dont les chiffres correspondent à ceux du compte de gestion 2014, s'établit comme suit :

Résultat de fonctionnement exercice 2014	114 064,19 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2013	268 658,59 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé 2014</b>	<b>382 722,78 €</b>
Résultat d'investissement exercice 2014	-59 516,39 €
Résultat d'investissement cumulé 2013	-236 824,67 €
<b>Résultat d'investissement cumulé 2014 (D001)</b>	<b>-296 341,06 €</b>
<b>Résultat GLOBAL 2014</b>	<b>86 381,72 €</b>

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire donne la présidence de la séance à M. CAGNY et quitte la salle.

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur Hervé CAGNY propose de passer au vote.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre et 4 abstentions (Mme Marie-Hélène BOIGNET, M. Thierry FORMET, Mme Peggy FLANDRE et M. Philippe DAMONNEVILLE), adopte le compte administratif 2014.*

Monsieur CAGNY fait part du résultat à Monsieur le Maire qui reprend la présidence de la séance et remercie l'ensemble de ses collègues.

### **2015.04.18 : Budget Ville : Affectation du Résultat 2014**

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 ce jour;
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014;
- Constatant que le compte administratif présente les résultats :

	<b>Section d'Investissement</b>		<b>Section de Fonctionnement</b>	
Résultats de l'exercice 2014	- 59 516,39 €		+ 114 064,19 €	
Résultats antérieurs de l'exercice 2013	- 236 824,67 €		+ 268 658,59 €	
<b>Résultats cumulés au 31/12/2014</b>	<b>D001</b>	<b>- 296 341,06 €</b>	<b>R002</b>	<b>+ 382 722,78€</b>
Restes à réaliser 2014 – Dépenses -	- 97 128,00 €			
Restes à réaliser 2014 – Recettes -	+ 118 012,00 €			
<b>Solde d'exécution</b>	<b>- 275 457,06 €</b>		<b>+ 382 722,78 €</b>	

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement;

*DECIDE par 15 voix pour, 0 contre et 4 abstentions (Mme Marie-Hélène BOIGNET, M. Thierry FORMET, Mme Peggy FLANDRE et M. Philippe DAMONNEVILLE), d'affecter le résultat comme suit :*

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014</b>		
1) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement)	+ 275 457,06 €	
<b>2) Affectation :</b> <b>Report en fonctionnement R002</b>		<b>+ 107 265,72 €</b>

### 2015.04.19 : Subventions annuelles 2015 aux Associations

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions 2015 aux associations. Elles sont attribuées conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire rappelle que l'attribution de ces subventions a fait l'objet d'un long débat lors de la réunion de la commission des finances le 28 avril. Beaucoup de propositions ont été faites. Il a été convenu qu'à partir de 2016, les critères d'attribution seront revus, parmi lesquels notamment l'engagement citoyen de chaque association sera un critère majeur.

Pour cette année, la commission a décidé de reconduire les subventions habituelles en majorant toutefois de 10% celle des associations qui s'impliquent dans les TAP (temps d'activité périscolaire) sans être rémunérées.

*Monsieur Philippe POIREL fait remarquer qu'il ne s'agit pas, pour les années à venir, de demander « plus » aux associations, mais de demander « autrement ». Il est important de dire qu'il ne s'agit pas de révolutionner le monde avec le Projet Educatif, même si c'est un beau projet qu'on essaie de mettre en place. Il s'agit pour les associations de travailler en étroite collaboration avec la municipalité tout en préservant leur spécificité.*

*Par ailleurs Monsieur POIREL demande des explications sur la subvention de 2 000€ accordée à Familles Rurales pour le salaire du directeur du CLSH. Il précise que Familles Rurales a remis un compte rendu de l'activité du centre de loisirs qui fait apparaître que dans le fonctionnement de ce centre, il y a beaucoup trop de personnel au regard du nombre d'enfants accueillis. La commune verse une participation pour le salaire du directeur alors qu'il y a un directeur et un directeur adjoint or il n'y a pas besoin de directeur adjoint. Il considère donc qu'il y a là quelque chose d'abusif. Madame Véronique CROISET précise que pour 65 enfants il faut 9 personnels alors que 8 seraient largement suffisant.*

*Monsieur POIREL ajoute d'ailleurs que le budget proposé par Familles Rurales est déficitaire mais incomplet puisque par exemple il ne fait pas apparaître en recettes la participation de la CAF.*

Monsieur le Maire en conclut que cette remarque donnera donc lieu à une mise au point lors d'une réorganisation du centre de loisirs.

**Décision :**

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré par 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention*

➤ **VOTE** les subventions annexées à la présente délibération et **AUTORISE** M. le Maire à les mandater, sous réserves que les associations aient présenté leur bilan financier.

N°	Subventions mouvements associatifs	Prévu B.P. 2014	Réalisé B.P. 2014	Prévu B.P. 2015
1	ACPG-CATM -section d'Airaines	600,00 €	600,00 €	600,00 €
2	Amicale des Sapeurs Pompiers : Jeunes Sapeurs-Pompiers	350,00 €	350,00 €	350,00 €
3	Amicale des Sapeurs Pompiers + anciens Sapeurs Pompiers	650,00 €	650,00 €	650,00 €
4	Les Amis de l'Histoire d'AIRAINES et du 53ème RICMS	100,00 €	100,00 €	110,00 €
5	ASCA - Association Sporting Club Adultes d'Airaines -	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
6	Asso. Solidarité Airainoise	200,00 €	200,00 €	200,00 €
7	Association "TOUT à TRAC"	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
8	Association "Présence de l'Art"	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
9	Association Anciens Agriculteurs de l'Ouest Amiénois	200,00 €	200,00 €	200,00 €
10	Association Commission Culture de l'EPISOS -	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
11	Association Alcool Assistance - section d'Airaines	450,00 €	450,00 €	495,00 €
12	Association des Parents d'Elèves écoles élément./maternelle	500,00 €	500,00 €	500,00 €
13	Atout Lire	1 000,00 €	1 000,00 €	1 100,00 €
14	Batterie-Fanfare d'Airaines	1 000,00 €	1 000,00 €	1 100,00 €
15	Ceux de Verdun - section d'Airaines	200,00 €	200,00 €	200,00 €
16	Club du Bon Accueil	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
17	Collège : Association des Parents d'Elèves	400,00 €	400,00 €	400,00 €
18	Collège : Association Sportive	400,00 €	400,00 €	400,00 €
19	Comité de Jumelage Airaines - Kriftel	3 300,00 €	3 300,00 €	3 630,00 €
20	Comité de Jumelage Airaines - Kriftel <b>Centenaire de la 1ère Guerre (délib 07/11/13)</b>	1 500,00 €	1 500,00 €	
21	Comité des Fêtes d'Airaines	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
22	Coopérative scolaire de l'école Maternelle	150,00 €	150,00 €	
23	E.V.A.	500,00 €	500,00 €	500,00 €
24	Etablissement Français du Sang	200,00 €	200,00 €	200,00 €
25	Familles Rurales d'Airaines - Petites Vacances	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
26	Familles Rurales d'Airaines : Aide aux devoirs	200,00 €	0,00 €	
27	Familles Rurales d'Airaines : CLSH Eté	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
28	Familles Rurales d'Airaines : Participation Salaire du Directeur du CLSH	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €

29	Fédération Départementale de la Pêche	0,00 €	0,00 €	
30	Judo-Club d'AIRAINES	1 000,00 €	1 000,00 €	1 100,00 €
31	<b>Judo-Club d'AIRAINES - Intervenants TAP - 2014-2015</b>			2 680,00 €
32	Maison Pour Tous d'Airaines			
33	OCCE adhésion Ecole Elémentaire	376,00 €	375,42 €	390,80 €
34	OCCE adhésion Ecole Maternelle	275,00 €	274,04 €	296,50 €
35	Oisemont Protection Animale Nvelle convention 0,80€/habitant 1860€ délibération du 18/04/13 <b>(inscription comptable "contribution")</b>	1 860,00 €	1 860,00 €	0,00 €
36	PEP 80 Séjour établissement médical enfant Airainois - Subvention exceptionnelle 2014	200,00 €	200,00 €	
37	Pétanque Airainoise	250,00 €	250,00 €	250,00 €
38	Pétanque Airainoise - Subvention Fête Locale	200,00 €	200,00 €	200,00 €
39	Plaisir de créer (travaux tapisserie)	300,00 €	300,00 €	330,00 €
40	Prévention Routière	100,00 €	100,00 €	100,00 €
41	Restos du cœur	500,00 €	500,00 €	500,00 €
42	Section Association Hand-ball	1 750,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €
43	Section Cyclisme - Prix Cycliste de la Municipalité	800,00 €	800,00 €	800,00 €
44	Section Cyclo-Club d'AIRAINES	900,00 €	900,00 €	900,00 €
45	Section Cyclo-Club d'AIRAINES - Subvention exceptionnelle Réfection locaux (factures à rembourser achats chez Bricoman)	193,00 €	193,00 €	
46	Section Football AS2A (3300 - 514,66)	3 000,00 €	3 000,00 €	3 300,00 €
47	<b>Section Football AS2A - Intervenants TAP - 2014-2015</b>			2 640,00 €
48	Section Tennis Association Sportive du Tennis	1 000,00 €	1 000,00 €	1 100,00 €
49	<b>Section Tennis - Intervenants TAP - 2014-2015</b>			850,00 €
50	Société de Chasse	500,00 €	500,00 €	500,00 €
51	Société de Pêche AAPPMA	750,00 €	750,00 €	750,00 €
52	Souvenir Français - Comité d'Airaines	200,00 €	200,00 €	200,00 €
53	Syndicat d'Initiative	1 800,00 €	1 800,00 €	1 980,00 €
54	Syndicat d'Initiative : Carnaval	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €
55	<b>Kung Fu - Intervenants TAP - 2014-2015</b>			1 560,00 €
56	<b>ASA de PICARDIE / Rallye automobile</b>			700,00 €
	<b>TOTAL des subventions allouées</b>	49 054,00 €	43 852,46 €	63 712,30 €
	<i>Provisions</i>	5 946,00 €		287,70 €
	<b>TOTAL :</b>	55 000,00 €	43 852,46 €	64 000,00 €

## **2015.04.20 : Fiscalité Directe Locale 2015 : Vote des taux**

Suite au projet de budget primitif 2015 présenté lors de la réunion de commission de finances du 28 avril, Monsieur le Maire propose une hausse des taux de fiscalité de 2% et donne lecture des nouveaux taux proposés et des produits attendus :

	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation :	23,05 %	351 774,00 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	17,88 %	259 090,00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	43,40 %	54 598,00 €
Cotisation foncière des entreprises :	19,23 %	95 270,00 €
<b>Procurant un Produit fiscal attendu de :</b>		<b>760 732,00 €</b>

Monsieur le Maire précise que cette augmentation permettrait de couvrir l'emprunt envisagé au budget primitif 2015. Si l'on crée une dépense (annuité d'emprunt), on crée une recette en face (augmentation des impôts).

*Avant de passer au vote M. Philippe POIREL souhaite intervenir pour que figure au compte rendu ce qu'il a dit lors de la commission des finances, à savoir qu'à situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle. Il considère que la proposition d'augmenter les impôts de 2% n'est pas une réponse adaptée même s'il est d'accord avec la nécessité de contracter un emprunt, ne serait-ce que pour avoir des liquidités de trésorerie. Cette situation ne résoudra pas le problème tout au moins pour cette année par rapport au déficit important. La situation financière ne sera saine qu'en 2017 avec les emprunts qui vont arriver à terme. Est-il nécessaire d'augmenter de 2% les impôts, ne peut-on pas raboter sur les dépenses de fonctionnement comme le 6065 : livres, bibliothèque et le 61522 : entretien des bâtiments ? M. Philippe POIREL précise que c'est un héritage du passé, ce qui fait réagir Mme Marie-Hélène BOIGNET qui réplique que depuis un an, on leur rappelle ces faits.*

Monsieur le Maire précise que le budget est déjà très serré. Il répond en apportant le maximum de précisions quant aux nombreuses dépenses à venir :

- les investissements prévus ne représentent que 30 000€ en plus des restes à réaliser, ce qui est bien peu pour une ville comme Airaines mais il n'est pas possible de faire plus pour le moment.
- en fonctionnement il y a constamment des imprévus, ce qui fait que l'on a parfois des difficultés à faire face à certaines dépenses. Cette année nous avons fait un effort particulier pour l'entretien du matériel de voirie qui était devenu une question de sécurité pour le personnel car il était en très mauvais état. De même il y a beaucoup d'entretien à faire sur les écoles malgré ce qui a déjà été fait, il faut prévoir des mises aux normes sur les bâtiments communaux. Pour ce qui est de l'école maternelle, il nous reste une subvention à percevoir, mais pour la percevoir, nous devons répondre à certaines normes, ce qui n'est pas le cas à ce jour ; nous devons à nouveau investir. Toutes ces dépenses et bien d'autres telles que les services rendus à la population (cantine, TAP, etc.) risquent de continuer à augmenter et nous devons y faire face. Certes ces 2% ne suffiront pas mais ils y contribueront.

*Monsieur Daniel JOLY intervient pour répondre à Monsieur POIREL concernant sa proposition de raboter certains articles. Il a raison certes, mais si en cours d'année les crédits sont insuffisants dans un chapitre, quand on a une manne, on va chercher le manque de crédits dans cette manne, mais quand on n'a pas de manne, où va-t-on les chercher pour prendre une décision budgétaire modificative ? On ne peut donc pas raboter indéfiniment.*

*Madame Marie-Hélène BOIGNET pose la question du contentieux de la FMRJC pour un montant de 37 000€. N'y avait-il plus de solution pour éviter de les payer ? Est-on allé jusqu'au bout ? Monsieur le Maire lui répond que l'avocat de la commune a vivement conseillé d'arrêter là compte tenu des échecs précédents. Cette dépense sera réglée en plusieurs fois, tout comme celles du SDIS et de l'UPCL. Il ajoute que le 10 avril dernier, un état de la situation financière a été fait compte tenu des nombreuses factures qui s'accumulaient : elles dépassaient les 400 000€ alors que nous ne disposons que de 52 000€ de liquidités, d'où la nécessité d'échelonner l'ensemble de ces grosses dépenses.*

*Madame Marie-Hélène BOIGNET reprend ce qu'a dit Monsieur Thierry FORMET lors de la commission des finances : « c'est vous qui êtes aux commandes en ce moment, mais si ça avait été nous, nous aurions été dans la même situation ». Nous savions qu'il y aurait eu quelques années difficiles à passer.*

Une discussion s'engage ensuite sur le bien-fondé de la réalisation de l'extension de l'école maternelle dont la finalité et le montage financier étaient contestables. Monsieur POIREL précise que son seul avantage est la nouvelle salle qui sert aux TAP. Monsieur le Maire conclut ce débat ainsi : « ce qui a été fait est fait, maintenant il faut payer ».

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire propose de passer au vote sur la fiscalité :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 4 contre (Mme Marie-Hélène BOIGNET, M. Thierry FORMET, Mme Peggy FLANDRE et M. Philippe DAMONNEVILLE) et 3 abstentions (Mme Véronique CROISET, Mme Jacqueline QUILLET et M. Jérémy LEROY) décide d'appliquer une hausse des taux de fiscalité pour 2015, de +2,0%.*

#### **2015.04.21 : CCSOA – Fonds de concours Bibliothèque 2014**

Monsieur le Maire donne lecture des éléments comptables résumés dans le tableau ci-dessous concernant les fonds sollicités auprès de la CCSOA pour l'année 2014 :

<b>A - Fonds de concours année 2014</b>		
A1- Coût total :	40 288,00€	
A2- Taux :	50%	
A3- Versement sollicité :		<b>20 144,00 €</b>
<b>B - Actions intercommunautaires 2014</b>		
B1- Coût total :	21 048,00€	
B2- Taux :	100%	
B3- Versement sollicité :		<b>21 048,00 €</b>
<b>C - Déduction des recettes des droits d'inscription</b>		<b>- 299,00 €</b>
<b>Versement global à effectuer par la CCSOA</b>		<b>40 893,00 €</b>

Monsieur le Maire a rencontré Madame DELAIRE à trois reprises et précise que la commune devrait obtenir au minimum 39 000€, somme qui a été portée au budget 2015 de la CCSOA. Il précise qu'à l'avenir la CCSOA pourrait prendre l'ensemble de la compétence de cette bibliothèque-médiathèque y compris le personnel.

*Monsieur François ROUILLARD ajoute que l'on va vers une convergence au niveau des bibliothèques sur le territoire, c'est-à-dire qu'il y a de fortes chances pour qu'en 2016 on entre en compétence complète et globale sur l'action des bibliothèques : murs et personnels.*

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement l'article L 5214-16, relatif au versement des fonds de concours par les EPCI aux communes membres ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCSOA en date du 17 décembre 2014 confirmant le versement d'un fonds de concours à la Commune d'AIRAINES dans le cadre du fonctionnement de la Bibliothèque Municipale « tête de réseau » ;

Vu les états comptables présentés à l'appui de la demande de versement de fonds de concours au titre de l'exercice 2014 ;

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

SOLLICITE le versement d'un fonds de concours au titre de l'exercice 2014 suivant les éléments comptables précisés ci-dessus.

#### **2015.04.22 : Budget Ville : Budget Primitif 2015**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé CAGNY, Adjoint aux Finances pour présenter le budget primitif 2015. Ce document ayant fait l'objet d'une étude approfondie lors de la réunion de la commission des finances élargie à l'ensemble du conseil municipal mardi 28 avril, il en donne lecture chapitre par chapitre avec l'accord de l'assemblée.

Les deux sections sont équilibrées en dépenses et recettes comme suit :

- Section de fonctionnement à 2 040 439€.

➤ Section d'investissement à 597 595€.

Avant de procéder au vote, Madame Marie-Hélène BOIGNET demande la parole pour lire un courrier de Monsieur Thierry FORMET concernant quelques remarques sur le budget :

« .../... Voici quelques remarques quant au budget 2015

- 50000 € ponctionnés sur le budget ville pour équilibrer le budget eau via les horaires du personnel communal tout en augmentant le prix de l'eau d'un peu plus de 15% et le prix de l'assainissement également de 15%

- L'austérité décrétée par le gouvernement nous impute de 9% de nos dotations de fonctionnement alors que le nombre d'habitants ne cesse d'augmenter ; certes cette année les dotations de solidarité et de péréquation augmentent annulant cette baisse mais qu'en sera-t-il ces deux prochaines années ?

Suite à la réunion de la Commission des finances, après l'intervention de Peggy et Philippe j'approuve la majorité d'avoir supprimé l'aide de la ville au club de tennis ; c'est bien au Comité des fêtes d'effectuer le don de 650€ et pourquoi pas de 800€ comme les années précédentes mais peut-être y a-t-il eu moins de succès au festival de l'accordéon. Après réflexion j'approuve également la majorité de ne pas avoir choisi l'option de baisser les subventions des associations ; en espérant qu'il en soit de même les années futures mais là mes doutes persistent.

Après des années d'investissement dans de très nombreux domaines, les budgets 2014, aujourd'hui 2015 et très certainement 2016 marquent une pause ; ce qui est assez logique dans la vie d'une commune ; certains peuvent en être frustrés, je l'ai été parfois également ; il y a des arbitrages à effectuer, pas toujours facile. Je regrette cependant qu'on ne mets pas plus l'accent sur la sécurité (caméras qui ne fonctionnent plus, matériels obsolètes) et sur l'éclairage public dont quelques secteurs demandent des travaux (ex. square Jules Oudit).

En conclusion je voterai contre car ce budget n'est pas le mien. »

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 4 contre (Mme Marie-Hélène BOIGNET, M. Thierry FORMET, Mme Peggy FLANDRE et M. Philippe DAMONNEVILLE) et 4 abstentions (Mme Véronique Croiset, Mme Jacqueline QUILLET, M. Jérémy LEROY et Mme Karine BARTHEY), adopte le budget primitif 2015.

### **2015.04.23 : Création d'une commission « communication »**

Monsieur le Maire présente les raisons de la création de cette commission à l'initiative de Monsieur François ROUILLARD : gestion du bulletin municipal, du site internet de la ville, création d'un numéro d'appel destiné uniquement au fonctionnement de cette commission, déplacement des élus à la rencontre des administrés par quartier par exemple. Il souhaite instaurer des réunions informelles du Conseil Municipal à huit clos à date fixe sans convocation (le premier lundi de chaque mois).

L'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent être formées au cours de chaque séance du conseil municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les différentes commissions municipales, (y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudication), doivent être composées de façon à ce que soit recherchée, dans le respect du principe de représentation proportionnelle, une pondération qui reflète fidèlement la composition de l'assemblée municipale et qui assure à chacune des tendances représentées en son sein la possibilité d'avoir au moins un représentant dans chaque commission, sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement toujours d'un nombre de représentants strictement proportionnel au nombre de conseillers municipaux qui les composent.

Monsieur le Maire rappelle que 8 commissions ont été créées lors de la réunion du Conseil Municipal du 28 avril 2014. Il convient ce jour de créer une 9<sup>ème</sup> commission « Communication »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de créer une commission municipale « Communication » présidée de droit par le Maire et d'en désigner les membres comme suit :



<b>9 Communication</b>	Membres : 7 <b>Vice-président :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>François ROUILLARD</b></li> <li>- Dominique BAILLEUL</li> <li>- Jérémy LEROY</li> <li>- Peggy FLANDRE</li> <li>- Véronique CROISET</li> <li>- Jacqueline QUILLET</li> <li>- Déborah VAUDET</li> </ul>
------------------------	--	---

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François ROUILLARD qui dit « *que l'année qui vient de se passer a été une année d'analyse pour savoir comment fonctionnait le conseil municipal et comment s'adapter au monde qui change.* »

Il précise « *que le service de cette commission est transversal et cadré : il facilite le dialogue, fait remonter et descendre les informations et est en contact direct avec la population.* »

Monsieur ROUILLARD présente alors les deux axes de travail qui en découlent :

« 1 – Relation élus-population, population-élus

*Il est nécessaire d'établir du lien avec la population, d'aller à la rencontre des Airainois et Airainoises de manière très formelle pour connaître leurs doléances.*

*La commission se dote d'un numéro de téléphone ainsi que d'une carte de visite afin d'affirmer la proximité et de faciliter le dialogue.*

2 – Relation élus-élus.

*Il est important de créer une atmosphère participative où chacun peut amener ses idées, son projet et faire remonter les informations.*

*Réunir le Conseil Municipal à date fixe et de manière informelle afin que ce soit un lieu de discussion pour débattre librement des affaires courantes.*

*Les commissions doivent aussi se mettre au travail, c'est-à-dire qu'elles aient le libre arbitre de se réunir afin de faire remonter les informations et de préparer les projets en amont pour les soumettre ensuite au Conseil Municipal.* »

**2015.04.24 : Communications du Maire et interventions des Adjoints.**

- Communications de Monsieur le Maire :

→ **Il remercie** d'abord toutes les personnes qui ont travaillé à l'élaboration du budget 2015 qui n'a pas été facile et tout spécialement Madame VERLANT qui n'a ménagé ni son temps ni ses efforts ainsi que tous ceux qui l'ont aidée et qui se reconnaîtront.

→ **Site PIC Industrie** : Le dossier est élaboré par la DREAL. Suite à la réunion qui s'est tenue en préfecture en août 2014, Monsieur le Maire s'est entretenu avec Monsieur MENINDES et Monsieur GEREY qui lui ont confirmé que le dossier était à la signature. Une étude va être faite sur la pollution de l'air dans les bâtiments et les aires qui ont été délimités lors de cette rencontre. Ceci afin d'avoir une idée précise sur le degré de pollution pour déterminer ensuite le genre d'entreprises qui pourraient venir sur ce site. Aujourd'hui n'est plus de dire « tout dépolluer ou rien », mais au contraire récupérer une partie de ce site. Il rappelle qu'à ce jour 2 entreprises industrielles et 3 entreprises commerciales sont intéressées pour venir s'y installer ; sans oublier les nombreuses associations qui réclament une salle. Il ne manquera pas de tenir les membres du conseil municipal au courant dans les semaines à venir.

→ **Disposition des bureaux de la mairie** : Il informe l'assemblée que les bureaux des secrétaires ont été redistribué d'une autre manière afin qu'elles puissent travailler dans de meilleures conditions. Une seule personne accueille les administrés et est chargée de les orienter vers la secrétaire concernée. Cette nouvelle disposition permet également de garantir intimité et confidentialité. Il remercie les secrétaires pour la patience dont elles ont fait preuve pendant toute la période de cette réorganisation. Il tient également à remercier Monsieur Alan POISSON qui y a beaucoup travaillé, notamment au niveau de l'informatique mais aussi au niveau des négociations avec les entreprises

- Communication de M. Marcel LENEL :

Suite à un colloque récent auquel il a assisté, Monsieur LENEL informe ses collègues que la Loi de 2005 modifiée en 2014, oblige les collectivités territoriales à mettre en conformité l'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements recevant du public. A partir du 26 septembre 2015, nous sommes tenus de présenter un agenda prévisionnel. Cet agenda devra détailler les travaux à réaliser et ensuite nous devons nous engager à les faire. Cela nous permettra d'obtenir des délais qui pourront s'étaler sur 3 ans pour se mettre aux normes. On peut dans un premier temps ne choisir qu'un établissement qui serait alors prioritaire. Monsieur LENEL précise que ce colloque sera accessible sur le site de l'Association des Maires de France à partir du lundi 2 mai. Une réunion de commission sera programmée pour déterminer cet agenda et le ou les bâtiments à y inscrire.

- Communication de Mme Véronique CROISSET :

Madame CROISSET fait le bilan des TAP : taux de participation, activités, interventions et bilan financier.

**1. Taux de participation :**

		1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	TOTAL
Élémentaire	Lundi	78.73%	66.66%	64%	69.8%
Maternelle	Mardi	60.86%	66%	73%	66.62%
Maternelle	Jeudi	67.82%	67.82%	70.4%	68.68%
Élémentaire	vendredi	74.13%	70.11%	67%	70.41%
Participation à l'année pour l'école élémentaire					70.10%
Participation à l'année pour l'école maternelle					67.65%

**2. Les Activités qui ont eu lieu durant l'année:**

➤ en maternelle:

MARDI	JEUDI
1. Judo 2. Activités de découverte scientifique 3. Animations autour du livre 4. Education musicale 5. Atelier autour du goût 6. Espaces ludiques	1. Expression corporelle 2. Education musicale 3. Arts Plastiques 4. Nature/jardinage 5. Espaces ludiques

➤ à l'Ecole élémentaire:

LUNDI	VENDREDI
1. Kung-fu 2. Théâtre 3. Activités de découverte scientifique 4. Danse 5. Jeux de société et d'adresse 6. Découverte du patrimoine 7. Football 8. Initiation aux échecs 9. Couture 10. Initiation batterie/fanfare	1. Tennis/Jeux de société 2. Jeux d'extérieur 3. Initiation batterie/fanfare 4. Football 5. Nature/jardinage 6. Permis internet/ piétons/ Alcool Assistance 7. Initiation à l'allemand 8. Histoire à jouer 9. Judo 10. Robotique 11. Photos

### **3. BILAN DES INTERVENTIONS**

La commune passe par un prestataire de service PEP 80 pour la coordination et l'animation avec Monsieur Jérôme PLACHOT, BAFD, le coordinateur et Madame Stéphanie BECQUET, BAFD, Madame LEVAILLANT, les animateurs

Dans la commune, interviennent :

- Monsieur CAPLIER qui intervient en musique les 2 jours à l'école élémentaire
- Madame Adeline BOUCHER qui intervient chaque jour dans les TAP.
- Madame Estelle CARPENTIER qui intervient 2 jours à la bibliothèque
- Monsieur Mathieu LERY, tous les jours de la semaine
- Madame Isabelle DEVILLEPOIX, 1 journée en maternelle

**10 associations d'AIRAINES** ont participé, 1 personne bénévole et la gendarmerie d'Oisemont

### **4. BILAN FINANCIER**

CHARGES		RECETTES	
Personnel PEP	24 000.00€		
Personnel communal	6396.84€	Fonds d'amorçage	90 X 286 = 25 740.00€
Intervenants	11 240.00€	Aide CAF/MSA	178 enfants = 8 010.00€
Dépenses fonctionnement	864.20€		
<b>TOTAL</b>	<b>42 501.04€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>33 750.00€</b>
Reste à la charge de la commune : 8 751.04€			

### **2015.04.2 : Questions diverses**

- Question de M. Philippe DAMONNEVILLE : Il s'adresse à Monsieur LENEL pour demander la réalisation d'un passage protégé entre le presbytère et la place du Commandant Seymour, au niveau des marches venant de la rue des Trépassés.

- Question de Mme Marie-Hélène BOIGNET : Le CCAS distribue-t-il toujours des bons alimentaires ? La réponse est oui. Lors de sa permanence départementale, elle a reçu une Airainoise qui rencontre des difficultés financières et qu'une aide alimentaire aiderait. Monsieur le Maire demande si elle s'est adressée en mairie. Madame BOIGNET ne sait pas et va reprendre contact avec cette personne.

- Autre question de M. Philippe DAMONNEVILLE : Existe-t-il des heures supplémentaires payées au personnel ? Monsieur le Maire lui répond que la totalité des heures supplémentaires a été supprimée dès l'arrivée aux affaires, sauf cas exceptionnel notamment au service de l'eau lorsqu'il y a une fuite, et sauf bien sûr lorsqu'il y a des manifestations et que M. BECQUET ou M. PETIT interviennent. Auparavant, les heures supplémentaires étaient en quantités énormes, d'ailleurs les agents en récupèrent toujours. Cette décision a fait grincer des dents et parfois le comportement était limite.

- Question de Madame Peggy FLANDRE : Où est parti le point EDF qui était à la poste ? Il y a bien longtemps que ce point EDF n'existe plus.

- Question de Monsieur Philippe POIREL : Par rapport aux commémorations du Capitaine N'Tchoréré, il demande si la cérémonie est organisée (où quand comment), si tout est arrêté. Monsieur le Maire lui répond qu'il a reçu récemment un courrier du Représentant des Gabonais de France qui veut venir à Airaines cette année. Il ajoute qu'un corps d'armée souhaite rendre honneur au Capitaine N'Tchoréré estimant qu'Airaines est le lieu le mieux approprié, et qu'une délégation de 80 soldats viendraient ; mais cela ne sera possible qu'en 2015 car le délai est trop court pour le mois de juin de cette année ; le courrier datant d'hier. Monsieur POIREL pose cette question car le projet BD d'Atout Lire arrivant à son terme, il souhaiterait savoir quand et où sera posé le premier panneau pour l'inaugurer. Monsieur le Maire lui propose d'en reparler bientôt.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 21h50.

Procès-verbal de la réunion du 30 avril 2015, les membres du Conseil Municipal :

1	Monsieur	BAILLEUL	Dominique	
2	Madame	BARTHEY	Karine	
3	Madame	BLANCHARD	Mélanie	
4	Madame	BOIGNET	Marie-Hélène	
5	Monsieur	CAGNY	Hervé	
6	Madame	CROISET	Véronique	
7	Monsieur	DAMONNEVILLE	Philippe	
8	Madame	FLANDRE	Peggy	
9	Monsieur	FORMET	Thierry	
10	Monsieur	JOLY	Daniel	
11	Monsieur	LENEL	Marcel	
12	Monsieur	LEROY	Jérémy	
13	Madame	LOEUILLET	Paulette	
14	Monsieur	NOBLESSE	Albert	
15	Madame	PADÉ	Laurence	
16	Monsieur	POIREL	Philippe	
17	Madame	QUILLET	Jacqueline	
18	Monsieur	ROUILLARD	François	
19	Madame	VAUDET	Déborah	